

La Petite Enfance en Thelloise

Halte Garderie
Itinérante, p.6



Que deviennent vos déchets ? - p.4



Les réalisations Thelloise p.8



Créer ou reprendre une entreprise p 10



La famille d'abord

Depuis sa création, notre Communauté de communes s'est attachée à apporter aux familles un soutien pertinent pour leurs plus jeunes enfants en favorisant activement le réseau d'assistantes maternelles et en mettant en place nos garderies en partenariat avec les communes intéressées.

Nous venons d'amplifier l'accueil en recrutant de nouveaux intervenants pour mieux nous adapter aux besoins des familles et leur permettre ainsi de faciliter leur vie quotidienne, comme notre Communauté de communes s'y attache dans tous les domaines de sa compétence.

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77



Dépôt légal : Thelloise Mag - Le journal de la Communauté de communes Thelloise
Directeur de la publication : Jean-François MANCEL, Président

Réalisation & coordination : m.charbonnier@thelloise.fr

Rédaction : Equipes Thelloise 27 500 exemplaires : Imprimerie SMI

Programme d'intérêt général (PIG 60)

Un programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé, notamment sur l'ensemble des 40 communes de la Communauté de communes Thelloise, a été lancé pour la période 2019-2022 conjointement par l'Etat, l'Anah et le Département de l'Oise.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) permet aux ménages modestes de bénéficier d'un accompagnement gratuit par un opérateur pour la mobilisation des aides de l'Anah, du Département de l'Oise au titre du Fonds Départemental d'Amélioration de l'Habitat (FDAH).

Les champs d'intervention couvriront les logements du parc privé datant de plus de quinze ans dont les propriétaires et les projets de travaux répondent aux critères d'éligibilité en vigueur de l'Anah.

Les enjeux de ce programme d'aides sont nombreux :

- renforcer la lutte contre l'habitat indigne avec des aides avantageuses, permettant ainsi de débloquer des situations complexes,
- lutter contre la précarité énergétique en favorisant les travaux permettant des économies d'énergie,
- adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées pour permettre un maintien à domicile,

- mettre aux normes les logements,
- faciliter l'accession à la propriété,
- reconquérir les logements vacants et développer le parc locatif conventionné.

Les propriétaires occupants ou bailleurs, accédants à la propriété peuvent bénéficier :

- d'aides financières en fonction de leurs ressources et/ou de leurs engagements,
- d'une équipe de professionnels à leur disposition gratuitement pour la définition de leur projet travaux et le montage des dossiers de demande de subvention,
- d'un accompagnement personnalisé et gratuit tout au long de leur projet.

L'ADIL est l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise. Sa mission est de délivrer une information juridique et fiscale, neutre objective et gratuite sur le logement.

Elle effectue chaque année :

- 7 000 consultations info logement
- 3 000 consultations info énergie
- 150 simulations financières pour préparer les accédants à la propriété à rencontrer leur banquier ou leur courtier

Les informations :

- Les rapports locatifs : révisions de loyer, congé du bailleur ou du locataire, état des lieux et dépôt de garantie, charges et réparations...
- L'accèsion à la propriété : PTZ et autres prêts, contrat de construction, promesse de vente, garanties et assurances, frais et taxes, accession et union libre
- La fiscalité du logement : TVA, crédits d'impôt, plus values, revenus fonciers...
- La copropriété : assemblée générale, travaux, syndic, charges...
- L'amélioration de l'habitat : aides de l'ANAH, crédit d'impôt, déficits fonciers...
- Les informations à caractère social : précarité énergétique, prévention de l'impayé locatif, prévention des expulsions, sécurisation des prêts immobiliers, logement non décent et dégradé
- Le conseil info énergie : conseil sur les travaux, les matériaux, les normes d'isolation et de performance. Information sur les aides financières et fiscales

L'ADIL de l'Oise - un service de proximité :

L'ADIL renseigne les usagers tous les jours à son siège à Beauvais, consultations en visite et par téléphone, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, pour le conseil info logement et pour le conseil info énergie.

36 permanences près de chez vous 

• 18 permanences info logement : Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont en Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy en Valois, Méru, Montataire, Mouy, Nogent sur Oise, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Saint Just en Chaussée, Senlis, Thourotte.

• 18 permanences info énergie : Bresles, Chantilly, Clermont, Compiègne, le Coudray Saint Germer, Creil, Crépy en Valois, Crèvecœur le Grand, Grandvillers, Méru, Neuilly en Thelle, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Senlis, Saint Just en Chaussée, Senlis, Songeons, Thourotte.

Des conseils info-énergie gratuits !



Une nouvelle permanence info-énergie sur le territoire de la Thelloise dans les locaux de la Communauté, 7 avenue de l'Europe à Neuilly-en-Thelle.

Vous pourrez obtenir :

- Des informations et conseils sur la hiérarchisation des travaux d'amélioration thermique en fonction de leur niveau de performance et de leur impact sur le budget des ménages ;
- Des informations sur toutes les aides financières et fiscales quels que soient le statut d'occupation du ménage, son niveau de revenus, l'ampleur de son projet de travaux ;
- Une information sur la meilleure articulation d'un projet d'achat en ancien avec travaux ;
- Des conseils et informations sur la réglementation thermique en cas de construction neuve ;
- Des conseils sur les éco-gestes.

Les conseils info-énergie sont neutres, objectifs et gratuits.

Prochaines permanences : 12 e t 26 novembre, 10 décembre et 24 décembre 2019 pour une durée de RDV de 30 à 45 minutes.



+ d'infos et RDV aux dates indiquées, merci de contacter l'ADIL de l'Oise
17 rue Jean Racine - 60000 Beauvais - 03.44.48.61.30 - www.adil60.org

Pour quels travaux ?

■ Travaux de rénovation complète
(gros oeuvre, énergie, etc.)

■ Travaux d'adaptation
pour les personnes
agées ou handicapées :
douche, monte-escalier,
cellule de vie en rez-de-chaussée



■ Travaux liés aux
économies d'énergie :
isolation, chauffage,
ventilation, menuiseries

■ Autres travaux :
assainissement, mise aux normes
électriques, petits travaux
d'économie d'énergie, etc.

Contact : SOLIHA Solidaires pour l'habitat
Téléphone : 0800 67 42 36 (numéro vert) /courriel : pig60@solih.fr

Que deviennent vos déchets de la poubelle jaune ?

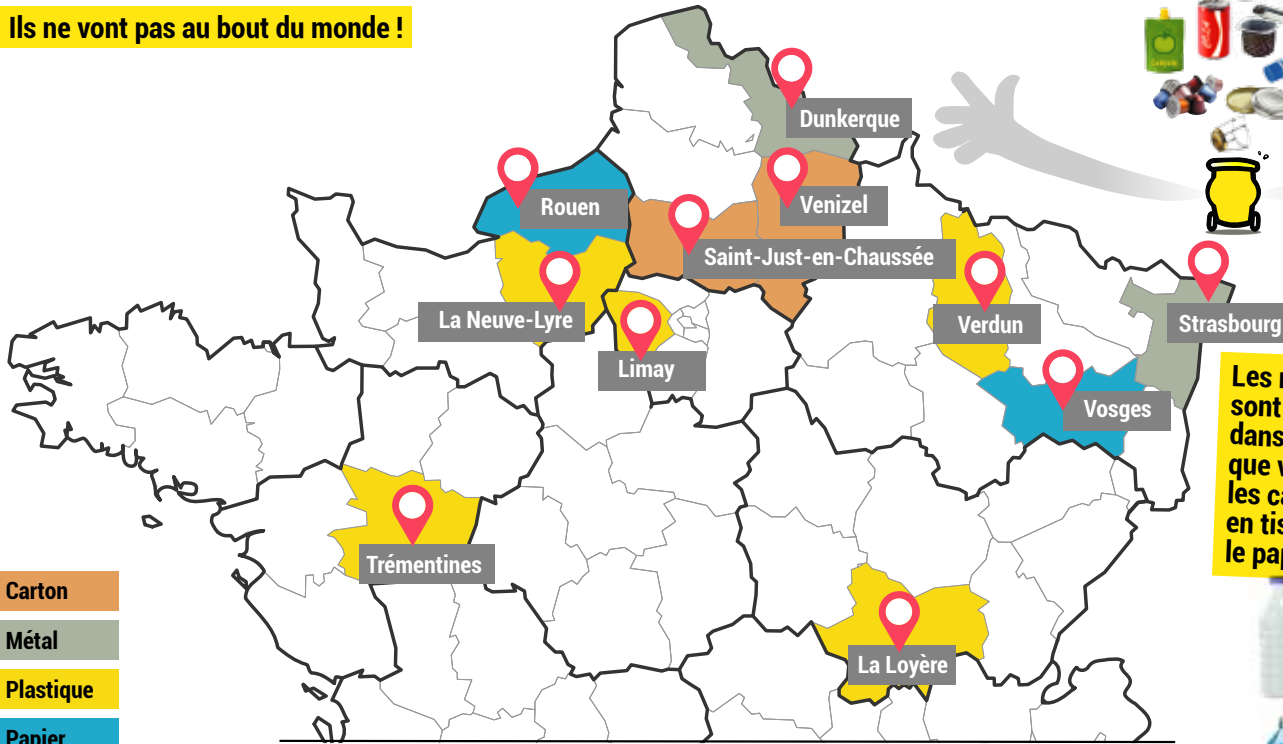
Grâce à vous le recyclage est possible !

En mettant vos déchets recyclables dans le bac jaune, vous devenez le premier maillon d'une longue chaîne.

Vos déchets sont ensuite collectés par le camion-benne et envoyés dans le nouveau centre de tri du SMDO situé à Villers-Saint-Paul où ils sont triés par matière. Ils sont ensuite envoyés dans les usines de recyclage pour les transformer en matière première.

Toutes les usines où sont envoyés nos déchets sont situées en France et en Europe et les déchets obtiennent un certificat de recyclage.

Ils ne vont pas au bout du monde !



- Carton
- Métal
- Plastique
- Papier



Les matières recyclées sont ensuite intégrées dans les nouveaux objets que vous achetez comme les cahiers, les couettes en tissus synthétiques, le papier cadeau....



Rappel



Consignes de collecte

Les bacs bleus de 120 L des maisons ne peuvent pas être utilisés pour le tri en complément du bac jaune. Ces bacs bleus sont réservés pour les ordures ménagères uniquement.

Vous avez un surplus de tri ?
Contactez votre mairie qui vous indiquera la marche à suivre.

Venez visiter un site unique : Le Centre de Tri le plus performant de France !

Un circuit pédagogique aménagé permet de visiter dans les meilleures conditions le Centre de Tri du SMDO à Villers-Saint-Paul.

Visite gratuite – Les jours dédiés aux visites sont les mardis et les jeudis, hors vacances scolaires. Il faut compter environ une heure et demie. Ces visites s'effectuent uniquement sur réservation.

Envoyez votre demande à visite@smdoise.fr, les documents d'informations et de réservation de visite vous seront communiqués.



4 **Merci !** Grâce à vous, depuis le nouveau tri nous avons collectés 3,21 kg de déchets supplémentaires par habitant (hors verre) par rapport à l'année dernière à la même période, soit 14% de plus !



Agissons au quotidien !

Les jardins. S'emmêlent

Animés par les CPIE



Jeudi 28 novembre 2019

Soirée d'échanges « Invitez la biodiversité dans votre jardin. »

18h00 - 20h00, Marie, salle du conseil, 4 place Henri Barbusse à Angy

Lundi 09 décembre 2019

Soirée d'échanges « Changement climatique, que puis-je faire ? »

18h00 - 20h00, Salle polyvalente, 13 rue du Canton de Beaupréau à Sainte-Geneviève

Saison 2019

Renseignement et inscription :



PAYS DE L'OISE

CPIE des Pays de l'Oise

www.cpie60.fr

contact@cpie-hautsdefrance.fr

Tél. : 03 23 80 03 02

Organisés avec le soutien de :



Région
Hauts-de-France



Zoom sur les Haltes-Garderies Itinérantes (HGI)

**Le mot de la Vice-Présidente,
Marie-France SERRA**



Il est important de pouvoir permettre aux parents de concilier au mieux leur vie professionnelle et familiale.

Aussi, il m'a semblé indispensable de repenser la Halte-Garderie Itinérante, en créant plus de journées d'accueil et une plus grande amplitude horaire.

Pour ce faire, nous n'avons pas hésité à investir, tant en matériels, qu'en recrutant plus de personnel, puisque nous avons doublé le nombre d'agents.

Par ailleurs, je souligne le sens du service public des agents des Haltes Garderies Itinérantes qui ont du faire preuve d'une grande capacité d'adaptation pour permettre ce nouveau cap.

- **Abbecourt & Fresnoy-en-Thelle**
- **Sainte-Geneviève & Neuilly-en-Thelle**

Les Haltes-Garderies Itinérantes (HGI) sont un mode de garde destiné à l'accueil des enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

Les enfants de moins de 4 ans et les familles qui résident sur le territoire de la Communauté de communes sont prioritaires.

Les HGI sont des structures mobiles qui proposent un accueil de proximité aux familles ayant besoin d'un mode de garde ponctuel et collectif.

Les modalités d'accueil :

Pour s'inscrire les familles doivent retirer un dossier d'inscription à la Communauté de communes Thelloise. Les familles ont accès à tous les lieux d'accueil et peuvent s'inscrire de façon régulière ou occasionnelle.

**Nouveaux horaires
du lundi au vendredi
8h00 - 18h00**

**Besoin d'un mode de garde
à temps partiel ?**

**Envie que votre enfant côtoie
un lieu d'accueil collectif ?**

Places disponibles !



Pour adapter le service de manière optimale et proposer des journées continues de 8h à 18h du lundi au vendredi :

- 2 nouveaux agents ont été recrutés, c'est maintenant 6 professionnelles de la Petite Enfance qui sont à votre service,
- un second camion a été acheté pour accueillir vos enfants sur 4 communes du territoire !

	Abbecourt Maison du village Rue de Hodenc L'Evêque	Fresnoy-en-Thelle Centre de Loisirs Place de la mairie	Sainte-Geneviève Centre Yves Montand 48 rue de l'Avenir	Neuilly-en-Thelle Pôle Animation Jeunesse 5 rue de Driard
Lundi	8h00 à 18h00		Mercredi	8h00 à 18h00
Mardi	8h00 à 18h00		Judi	8h00 à 18h00
Jeudi		8h00 à 18h00	Vendredi	8h00 à 18h00

Toutes les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous préalable auprès de la Communauté de communes Thelloise au 03.44.26.99.50

Rencontre avec Mme LEBERGER utilisatrice de la Halte-Garderie Itinérante



Oren et sa maman

Comment avez-vous connu la halte-garderie itinérante ?

J'ai connu la halte-garderie itinérante dans le bulletin municipal de Crouy-en-Thelle.

A quelle fréquence utilisez-vous le service ?

Je dépose mon fils deux fois par semaine à la Halte-Garderie de 8h à 18h.

Quels sont les avantages liés à l'utilisation de la Halte-Garderie Itinérante ?

La Halte-Garderie Itinérante me permet de prendre du temps pour moi et de me rendre à des rendez-vous. Pour mon fils, cela lui permet de se socialiser et de côtoyer d'autres adultes et enfants.

Que pensez-vous des nouveaux horaires en journée complète de 8h à 18h ?

Ces nouveaux horaires sur une journée entière : c'est une idée vraiment géniale !

Zoom sur le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Qu'est-ce qu'un "Relais Assistantes Maternelles" ?

Un Relais Assistantes Maternelles (appelé aussi RAM) est un lieu d'informations et d'accompagnement pour les parents à la recherche d'un mode de garde, les assistants maternels et les personnes intéressées par la profession. Son animatrice vous garantit neutralité et confidentialité.

Pour les assistantes maternelles

Vous êtes professionnelle sur la Communauté de communes Thelloise, vous avez des places disponibles, vous allez accueillir un enfant et vous avez des questions...

Les relais assistantes maternelles peuvent vous aider !

Un accompagnement professionnel

- Comment se faire connaître ?
- Comment préparer les entretiens et exprimer ses attentes ?
- Quels avantages ouvre la profession d'assistante maternelle ?
- Comment développer ses compétences professionnelles ?

Des informations générales et un accompagnement administratif

- Quelles démarches administratives pour élaborer un contrat avec un parent ?
- Comment remplir un contrat de travail ? Un contrat d'accueil ?
- Quelle rémunération vais-je percevoir ?
- Quels sont mes droits et obligations ?

Des outils et une documentation pour vous accompagner dans votre métier

- Fiches techniques,
- Réunions et rencontres entre assistantes maternelles,
- Interventions et conférences professionnelles.

Des animations adaptées à vos besoins et à ceux des enfants accueillis

- Des ateliers d'échanges entre assistantes maternelles pour partager et réfléchir ensemble sur le quotidien, les missions de travail d'une assistante maternelle et les différentes pratiques professionnelles

Divers ateliers entre enfants, assistantes maternelles et parents vous sont proposés :

- Atelier d'éveil
- Atelier motricité
- Atelier pataugeoire
- Atelier contes..... pour partager un temps collectif d'animations ensemble.



Pour les parents

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant, vous êtes employeur d'une assistante maternelle agréée et vous avez des questions... Les Relais assistantes maternelles peuvent vous aider !

Un accompagnement dans la recherche d'un mode de garde

- Qu'est-ce qu'une assistante maternelle agréée, une garde à domicile ou une maison d'assistantes maternelles ?
- Quels modes de garde puis-je utiliser ?
- Comment choisir l'assistante maternelle ?
- Quels avantages offrent ce mode d'accueil ?

Des informations générales et un accompagnement dans les démarches administratives

- Quelles démarches administratives pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée ?
- Combien cela va-t-il me coûter ?
- De quelles aides financières puis-je bénéficier ?
- Quels sont les droits et obligations en tant qu'employeur ?

Des outils et une documentation pour vous accompagner dans votre rôle d'employeur

- Fiches techniques
- Interventions et conférences professionnelles.

Pour les personnes intéressées par l'agrément

Les Relais assistantes maternelles proposent de vous informer sur le métier, l'agrément et sa procédure.

Le métier d'assistante maternelle

- Quelles missions de travail et quelles compétences ?
- Quels sont les avantages de l'agrément ?
- Quels rémunérations et avantages ?

L'agrément et la procédure

- Comment devenir assistant(e) maternel(le) agréé(e) ?
- Quelles sont les procédures et les conditions requises ?

Vous pouvez rencontrer les animatrices des Relais assistantes maternelles, sur rendez-vous ou en téléphonant à la Communauté de communes Thelloise au 03 44 26 99 50

Lieux des permanences sur RDV et téléphoniques



	JOURS	HORAIRES
NOUVEAU à Noailles Salle Parisi-Fontaine	Lundi	13h30 à 16h30
Chambly (hors jours fériés et vacances scolaires)	Lundi	13h30 à 17h00
	Mardi	13h30 à 17h30
Neuilly-en-Thelle (CC. Thelloise)	Mercredi	8h00 à 12h00
NOUVEAU à Sainte-Geneviève	Vendredi	8h30 à 12h00
Neuilly-en-Thelle (CC. Thelloise)	Samedi 1 fois par mois	9h00 à 12h00

Animateur au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Temps complet - fonctionnaire ou contractuel à durée déterminée d'un an - Diplôme d'Etat d'Eduteur de Jeunes Enfants obligatoire

- Participation à la définition des orientations du relais
- Animation et professionnalisation des assistantes maternelles
- Animation d'un lieu d'informations et d'échanges
- Veille juridique, permanence sociale et statutaire
- Médiation employeurs/salariés
- Evaluation du relais et des actions
- Développement et animation d'un réseau de partenaires
- Promotion du relais

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à : Monsieur le Président de la Communauté de communes Thelloise
Par courrier : 7 avenue de l'Europe - BP 45 60530 Neuilly-en-Thelle ou par courriel : contact@thelloise.fr



**Offre
d'emploi**

Travaux de voirie sur le territoire de la Thelloise

- **Extension du parking de la gare de Saint Sulpice** et mise en place d'un pôle d'échange multimodale
Coût des travaux de voirie et aménagement de mobilier urbain
210 000 € TTC (dont subvention SMTCO et Région)
- **Réfection de la ZA Avenue de l'Europe** à Neuilly en Thelle et création de trottoir
Coût : 300 000,00 € TTC
(dont subvention CD et participation de la commune de Neuilly en Thelle)
- **Revêtement en Graviolonnage voie communautaire**
Axe entre Mesnil en Thelle et Chambly
Coût : 81 000,00 € TTC
- **Très Haut Débit à Noailles**
Coût : 567 950 € HT



Le SCOT (Schéma de COhérence Territorial)

Où en est la Communauté de communes ?

Afin d'apporter des éléments supplémentaires au diagnostic territorial, un atelier de concertation a eu lieu le 1^{er} octobre. En effet, au début de cette année la Thelloise a mandaté la Chambre d'Agriculture ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour intégrer des données supplémentaires en matière agricole, et réaliser le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Le diagnostic agricole était intégré au rapport de présentation, et le DAAC au Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO). Ces deux documents ont fait l'objet, à la suite, d'une communication au Conseil Communautaire. Un débat supplémentaire sur les grandes orientations du DOO a également eu lieu lors du Conseil de communauté du 14 octobre afin de fixer commune par commune les taux d'évolution démographiques.

Ces derniers éléments vont par conséquent permettre de finaliser les 3 documents constitutifs du SCOT, à savoir le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le DOO.

Dans la mesure où un délai de 4 mois doit s'écouler après le dernier débat sur le DOO, l'ensemble de ces documents ne sera arrêté par le Conseil de communauté qu'après le 14 février 2020. S'ensuivra la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) d'une durée de 4 mois, puis l'enquête publique, de 2 mois. Enfin, 1 mois supplémentaire est nécessaire en général pour les éventuelles modifications à apporter au document avant de pouvoir l'approuver, et qu'il devienne opposable.



Le PCAET (Plan Climat Air Energie)

Le troisième atelier conduit par le Syndicat de l'Énergie de l'Oise (SE60), s'est tenu à Neuilly-en-Thelle, le 19 septembre.



Dans le cadre de l'élaboration de l'Étude de Planification Énergétique (qui s'intègre au PCAET), il s'agissait de construire un plan d'action axé sur la production d'énergies renouvelables. En effet, un certain nombre d'énergies renouvelables peut être mis en place sur le territoire tel que des panneaux photovoltaïques, des méthaniseurs, la géothermie, etc.



A l'issue de cet atelier, le SE60 a eu tous les éléments lui permettant de terminer son EPE, qui constituera le socle du PCAET.

Point sur le service urbanisme mutualisé

Créé en 2015 pour faire face au désengagement de l'Etat, ce service a fêté le 1^{er} juillet dernier ses 4 ans d'existence.

Chaque année, ce sont en moyenne 1200 à 1300 dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme qui sont instruits.

Le service apporte également, et toujours gracieusement, des conseils en urbanisme à 38 communes du territoire (règlements de PLU, recours gracieux et contentieux, avant-projets, aide à la rédaction de procès-verbaux, etc.)

A titre d'exemple, pour l'année 2018, ont été traités:

- 742 déclarations préalables
- 21 permis de démolir
- 333 permis de construire
- 169 certificats d'urbanisme
- 19 permis d'aménager

Soit 1284 dossiers.

**PASS
THELLE
BUS**

**Réservez
Bougez**

Confort

Accessibilité

Proximité

La liberté
de se déplacer

OiseMOBILITÉ
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise

Thelloise
Communauté de communes

transdev
HAUTS-DE-FRANCE
TRANSPORTEUR OISE CABARO

TRANSPORT
A LA DEMANDE



Service
BOURGS
CENTRE

Du lundi au vendredi
ou samedi*
de 8h00 à 12h30
et de 13h30 à 18h30

* suivant les dessertes territoire ou hors territoire

Se déplacer

TRANSPORT
A LA DEMANDE



Service
GARES

Du lundi au vendredi
ou samedi*
de 6h à 9h
et de 18h à 20h

* suivant les dessertes territoire ou hors territoire



Combien
ça coûte ?

Unitaire	2.90
Aller-retour	4.40
Carnet de 10 tickets* (sur billet ou carte sans contact Oise Mobilité)	18.50
Abonnement mensuel* (sur billet ou carte sans contact Oise Mobilité)	56.00



* Le PASS OISE MOBILITE est délivré
gratuitement sous réserve de charger au
minimum un titre de transport.
Pour cela, il suffit de remplir le formulaire
disponible auprès de la centrale de
réservation www.oise-mobilite.fr ou de
votre Communauté De communes :
contact@thelloise.fr



Alertes perturbations
de votre ligne
par SMS ou email
Inscription GRATUITE :
oise-mobilite.fr
+ Plus espace



Simple
Réservez...

Le Pass Thelle Bus fonctionne
uniquement sur réservation

- 1 Vous contactez
OISE MOBILITÉ
la centrale de réservation,
de 8h00 à 17h30,
du lundi au samedi,
au : **0 970 150 150**
- 2 Vous indiquez votre
destination
- 3 Vous choisissez les horaires
- 4 Vous validez

En cas d'absence
prévenir le plus tôt possible
la centrale de réservation
Oise Mobilité au
0 970 150 150
ou par e-mail
reservation-tad@oise-mobilite.fr

Si non une pénalité financière
de 4,40€ devra être réglée
au conducteur lors de votre
prochain trajet.

En dehors des horaires
d'ouverture de l'agence
contacter la permanence
du transporteur au
06.14.11.56.34.

+ d'infos : passthellebus.fr

...Bougez

PASS THELLE BUS passera vous chercher à votre
domicile et vous conduira jusqu'à votre arrêt de
destination choisi. Vous profitez l'esprit libre de
votre sortie (plus besoin de garer la voiture) et
vous faites un geste pour la planète !



Vous devez être présent à l'arrêt choisi
10min avant l'horaire



(Prix remis le 8 octobre dernier par Pierre Desliens,
Vice-Président en charge du Transport).

EN BREF Fête du Transport Public

A l'occasion de la Journée Nationale du Transport Public qui
s'est tenue le 21 septembre, la Communauté de communes, en
collaboration avec le transporteur TRANSDEV CABARO et la
commune de Chambly, a organisé des animations gratuites avec
des jeux en bois et des structures gonflables.

Un Food truck installé sur place a pu régaler les papilles des quelques
300 personnes présentes sur la journée ; un concours était organisé
pour remporter une console de jeu portable.

NOUVEAU

Vous pouvez vous rendre à l'hôpital de Beaumont sur Oise depuis votre domicile.

■ Du lundi au vendredi de 8h et 12h30 et de 13h30 à 18h30. (réservation auprès de Oise Mobilité)

Une idée, un projet de création ou de reprise d'entreprise ?

Vous avez un projet de création ou vous souhaitez reprendre une entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise (CCT)?

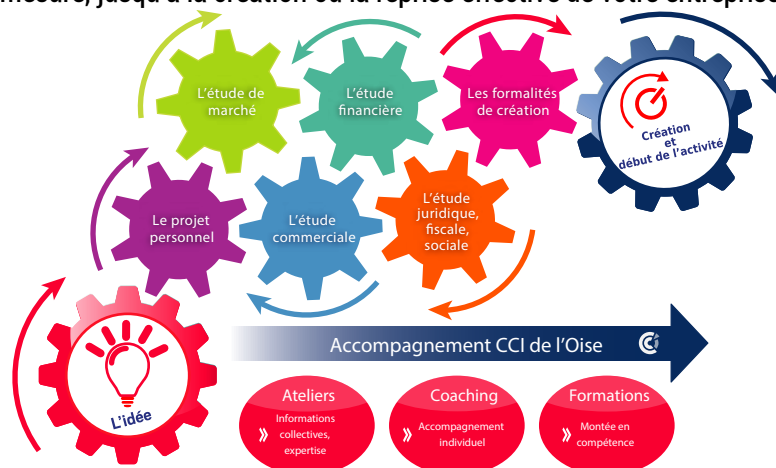
La CCT organise, avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, des ateliers gratuits, avec des conseillers en création d'entreprises, dans ses locaux, à Neuilly en Thelle.

- Une idée, un projet de création ou de reprise d'entreprise ?
- Vous vous interrogez sur la faisabilité de votre projet ?
- Vous recherchez des informations sur les formalités à effectuer ?

Pour répondre aux questions que vous vous posez, la Communauté de communes Thelloise vous invite à participer aux ateliers gratuits « Etes-vous prêt à entreprendre ? ».

Les ateliers sont animés par des conseillers en création ou reprise d'entreprise de la CCI de l'Oise et vous apportent une vision complète des différentes questions à vous poser pour mener à bien un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Dans la continuité de l'atelier, vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de prendre immédiatement rendez-vous avec un conseiller dédié, afin de définir votre parcours d'accompagnement sur mesure, jusqu'à la création ou la reprise effective de votre entreprise.



Créez votre entreprise...



Êtes-vous prêt à entreprendre ?

Profitez-en ou faites le savoir autour de vous !

Prochains ateliers

- Mercredi 13 novembre, de 9h à 12h
- Mercredi 11 décembre, de 9h à 12h

à la Communauté de communes Thelloise
7 Avenue de l'Europe – 60530 NEUILLY EN THELLE

Inscription : la participation aux ateliers est gratuite

L'inscription peut s'effectuer en ligne ou par téléphone :

<https://www.oise.cci.fr/Agenda> ou 03 44 79 80 81



LA QUALITÉ ARTISANALE
ÇA NE S'IMPROVISE PAS !



La Charte Qualité®

Les 3 Chartes Qualité® encouragent les chefs d'entreprises artisanales volontaires, à améliorer et faire reconnaître la qualité de leurs produits et services.

Elles vous permettront de mettre en place une démarche de progrès, adaptée aux attentes de vos clients et aux besoins de votre entreprise, quels que soient votre secteur d'activité ou le nombre de salariés.

La Charte Qualité Confiance® – La satisfaction de vos clients avant tout

Offrez un accueil personnalisé à vos clients et privilégiez une relation de confiance, basée sur l'écoute, la disponibilité et des conseils individualisés. Recevez votre clientèle dans un lieu propre et agréable, conformément aux normes d'hygiène et de sécurité. Honorez les commandes en respectant les délais annoncés, grâce à une organisation interne efficace.

La Charte Qualité Performance® – Le management exemplaire :

- Favorisez la transmission du savoir-faire, par la formation et la qualification professionnelle de vos collaborateurs.
- Veillez à la qualité de vos produits, par le respect des exigences réglementaires et légales de votre profession.
- Adoptez des gestes écoresponsables.

La Charte Qualité Excellence® – La dimension environnementale

- Intégrez des critères environnementaux pour le développement de votre activité.
- Améliorez votre efficacité économique grâce au développement durable.
- Privilégiez en interne l'équité sociale.



+ d'infos : cma-hautsdefrance.fr

La Communauté de communes Thelloise et le département de l'Oise vous proposent un atelier mensuel gratuit

« Internet, attention aux abus »

ou comment prévenir les arnaques ou fraudes sur le net !

Rendez-vous :

- Les mercredis 20 novembre ou 11 décembre 2019
Mesnil-en-Thelle ou Sainte-Geneviève.



- Les vendredis 22 novembre ou 13 décembre 2019
Hondainville.



La réservation est obligatoire au 03.44.26.99.60
ou m.charbonnier@thelloise.fr
(dans la limite des places disponibles)



Donnez son sang, un élan du cœur

L'Établissement Français du Sang lance un appel au don afin d'atteindre un niveau de réserve satisfaisant en ce début du mois de novembre ! Les malades ne prennent pas de vacances : ils attendent la mobilisation des donneurs en bonne santé ; la poche de sang qui fera la différence et leur permettra d'être sauvés...

Les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée (5 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges).

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades et aucun produit ne peut se substituer au sang des donneurs bénévoles.

C'est pourquoi, la mobilisation de chacun est essentielle chaque jour !

Vous souhaitez faire une belle action, un geste généreux et solidaire dans une ambiance conviviale ?

Venez retrouver l'Établissement Français du Sang et les Bénévoles de l'Association des Donneurs de Sang de Creil et sa Région lors des collectes de sang de votre secteur.

Prochaine collecte à Chambly, le 30 décembre 2019
au gymnase Aristide Briand de 14h00 à 19h00

Vous ne savez pas si vous pouvez donner :
Évaluez votre aptitude au don sur dondesang.efs.sante.fr
rubrique "Puis-je donner mon sang ?" - Faites le test !



Les conditions pour donner son sang :

- être âgé entre 18 ans et 70 ans révolus
- être en bonne santé générale
- peser au minimum 50 kg
- ne pas être à jeun
- se présenter muni d'une pièce d'identité (obligatoire)



L'Établissement
Français du Sang :

Association pour le Don de Sang
Bénévole de Creil et sa Région
41 rue Abel Lancelot 60160 Montataire

Apprenez plus qu'à nager

Une nouvelle pédagogie pour que votre enfant évolue dans l'eau en sécurité, en confiance et en toute autonomie

ludinage®



smiling people
communauté

DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE

PRÉPAREZ LA SAISON HIVERNALE !



PASS DE 10 ENTRÉES*

10 = 13

NATATION • AQUASPORT

MONCENTREAQUATIQUE.COM



LE MOIS DU BIEN-ÊTRE

Tout le mois de novembre



Découvrez le Mois du Bien-être !



smiling people
communauté

Aquathelle

Centre aquatique

638 rue Anatole France, 60230 Chambly
01 30 28 98 74 • www.aquathelle.fr

Theilloise
Communauté de Communes

A.D.L. • S.A.S. au capital de 1 000 000 € • Siège social : 18 Rue Martin Luther King • 14 280 St Contest • RCS Caen 488 530 759